

Bordereau de signature

ARR2018_0281



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/12/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-31)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

REF : JDB

ARR2018_ 0281

ARRETE

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JULIEN DI BENEDETTO, ATTACHE TERRITORIAL TITULAIRE, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE.
(Abroge et remplace l'arrêté n° ARR2018_0195 du 11 novembre 2017)**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux Responsables de services communaux,

VU l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la légalisation de signature,

VU l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune,

VU l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat civil,

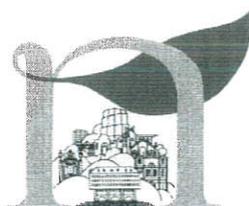
VU l'article L.3332-3 du Code de la Santé Publique,

VU le décret 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU l'arrêté n° ARR2018_0195 du 11 novembre 2017 portant délégation

CONSIDERANT que Monsieur Julien DI BENEDETTO, attaché titulaire, assure les fonctions de Responsable du Service de l'Administration Générale, comprenant notamment le secteur de l'Etat Civil,

CONSIDÉRANT que pour assurer la bonne marche des services communaux, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Julien DI BENEDETTO, attaché titulaire, Responsable du Service de l'Administration Générale,



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°ARR2018_ 0281

Portant sur délégation de signature de Monsieur Julien DI BENEDETTO, attaché titulaire, responsable du service de l'administration générale (2)

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien DI BENEDETTO, Responsable du Service de l'Administration Générale, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations, des décisions et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, et dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT, la légalisation des signatures apposées par un administré.

ARTICLE 2 : Délégation dans les fonctions d'Officier d'état civil est donnée à Monsieur Julien DI BENEDETTO, Responsable du Service de l'Administration Générale, pour :

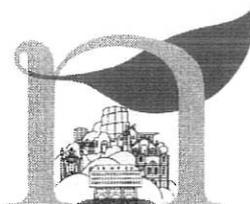
- toutes les fonctions d'Officier d'Etat Civil à l'exception de celles prévues à l'Article 75 du Code Civil relatif aux actes de mariages.
- La délivrance de toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes,
- La mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret N° 62-921 du 3 août 1962

ARTICLE 3 : Délégation est donnée, dans le domaine Funéraire, pour les opérations consécutives aux décès, à Monsieur Julien DI BENEDETTO, Responsable du Service de l'Administration Générale, pour la signature des actes suivants:

- Les autorisations de fermeture de cercueil,
- Les autorisations d'inhumation,
- Les autorisations de crémation.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien DI BENEDETTO, Responsable du service de l'Administration Générale, dans les domaines placés sous sa responsabilité, pour tous les courriers simples de transmission, d'information, les récépissés de déclarations de débits de boissons permanents et tous autres courriers n'emportant pas de décisions.

ARTICLE 5 : Délégation de fonction est donné en matière d'examen et de validation des demandes relatives aux inscriptions ou radiations d'électeurs sur la liste électorale communale, ainsi que l'accès au logiciel de gestion du Répertoire Electoral Unique : ELIRE,



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°ARR2018_ 0281

Portant sur délégation de signature de Monsieur Julien DI BENEDETTO, attaché titulaire, responsable du service de l'administration générale (3)

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
-
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Public de Marne la Vallée,
- L'intéressé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 DEC. 2018

Le Maire

Mathieu Viskovic



Transmis au représentant de l'Etat le	31 DEC. 2018
Affiché le	31 DEC. 2018
Notifié le	31 DEC. 2018
Publié le	31 DEC. 2018

